



# LE TEMPS DU RASSEMBLEMENT

Depuis des mois nous avons initié et participé, seuls et/ou avec d'autres syndiacts PNC, à des rencontres/négociations avec les autorités gouvernementales, les syndicats patronaux et les Directions de compagnies aériennes afin d'éviter **la disparition de la CRPN, la captation des réserves et l'augmentation majeure de nos cotisations pour financer le RU, et donc le rallongement des carrières et la baisse des pensions résultantes pour les PNC, ainsi que la création d'un espace légal où notre population pourrait gérer de façon autonome un système de capitalisation individuelle.**

**Après cette phase de recherche de solutions consensuelles et la remise par Jean Paul Delevoy de son rapport, force est de constater que les arguments n'ont pas porté.**

**L'orientation politique du gouvernement est bien claire et transpire dans le rapport du HCRR :** disparition de toutes les caisses par répartition (sauf celles considérées comme relevant du domaine régalién de l'Etat), et fabrication d'un étage de capitalisation d'entreprise ou de branche (avec la question de la convention collective de branche et donc du collège ou de l'annexe PNC qui revient à grands pas).

**Un changement de braquet est nécessaire. Il est même indispensable d'affirmer haut et fort que nous ne voulons pas de cette réforme-là.**

Si nous devons le faire (aussi) avec d'autres métiers n'hésitons pas, cela peut participer à éviter l'isolement, nous donner une visibilité, mais aussi et surtout nous donner du temps pour peser dans des négociations plus spécifiques aux PNC.

**Même si à terme nous craignons de ne pouvoir faire l'économie de mouvements de grève, nous estimons à ce stade que cela serait contre-productif** car outre les pertes financières pour les salariés et les compagnies aériennes cela nous fermerait les portes des instances où des solutions peuvent être négociées par le dialogue.

**Dans le même temps, nous avons besoin de vous pour peser dans les débats. C'est pourquoi nous vous invitons à venir massivement à la manifestation du 16 septembre en uniforme,** que vous soyez PNC basés, provinciaux ou que vous ayez des contraintes compréhensibles, et vous proposons d'envoyer le courrier qui suit à votre (vos) députés : <http://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/formulaire>  
Cliquez sur la ou les photos de député, puis sur l'onglet contact.

Nom Prénom :  
Adresse :  
Code Postal et Ville :

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Je m'appelle \_\_\_\_\_ et je suis PNC (Hotesse de l'air/Steward).  
Je vous écris aujourd'hui pour vous parler de mon métier, de ses spécificités, et  
vous expliquer les impacts prévisibles de la réforme en cours du Régime Universel.

Depuis 1952 notre profession a construit une caisse de retraite complémentaire, la  
CRPN, sur la base d'un régime légal et obligatoire inscrit dans le Code des Transports.  
Ce régime, autonome et autofinancé, n'a jamais coûté un centime à l'Etat ni au contribuable.  
Il a vécu des hauts et des bas mais a toujours su s'adapter aux évolutions  
démographiques ainsi qu'aux crises structurelles (disparitions de métiers comme les  
radio-navigateurs ou les mécanicien navigants, baisse du nombre de PNC) et aux  
crises conjoncturelles (guerre du Golfe, 11 septembre 2001, crise financière de 2008).  
Mieux, il a petit à petit constitué des réserves qui nous permettent de financer une  
pension complémentaire ainsi qu'une carrière et de la prévoyance en adéquation  
avec nos spécificités (nous sommes assujettis à une aptitude physique et mentale).

Alors même si nous comprenons le besoin au niveau national d'équilibrer d'ici 2025 un  
régime général déficitaire nous ne pouvons accepter une réforme qui supprime notre  
régime complémentaire, s'approprie nos réserves et quasi-double nos cotisations,  
entraînant ainsi un rallongement de nos carrières de plusieurs années tout en  
diminuant drastiquement nos pensions, tout cela au nom de la solidarité nationale.

Aujourd'hui aucune autre solution ne nous est proposée pour la négociation d'une  
retraite supplémentaire qu'une négociation entreprise par entreprise, puisqu'aucune  
branche PNC n'existe, ce qui entraînerait une distorsion accrue de concurrence avec  
les compagnies les moins sociales et, à terme, la disparition de compagnies françaises  
ou une ubérisation des salariés auxquels on viendra demander de régler la facture.

Pire encore, alors qu'il y a quelques années on nous avait exclus du débat sur la pénibilité  
au prétexte de bénéficier d'un régime de retraite favorable aujourd'hui on essaye d'effacer  
purement et simplement nos spécificités en refusant de reconnaître nos particularités.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès du gouvernement en vue de  
maintenir notre Régime légal complémentaire obligatoire, un âge légal de départ à la  
retraite conforme à la pénibilité de notre métier PNC, des pensions à la hauteur de nos  
importantes cotisations et la préservation de notre système de prévoyance protecteur.

Date et Signature :